



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

Direction des Services Pénitentiaires d'Outre-mer

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Lot 04 – Tous corps d'état second œuvre

MARCHE DE TRAVAUX

Opération : **Travaux d'aménagement d'un quartier d'isolement et travaux de relocalisation du quartier mineurs du centre pénitentiaire de Faa'a Nuutania.**

Référence de la consultation : MP-FAAA-2026-02

Maître d'ouvrage : Ministère de la justice

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire –

Centre Pénitentiaire de Faa'a Nuutania

Table des matières

Table des matières	2
1. Prescriptions générales.....	4
1.1. Généralités lot 04.....	4
1.2. Références normatives	4
2. Descriptif des travaux	5
2.1. Généralités.....	5
2.2. Calendrier d'exécution	5
2.3. Travaux préparatoires.....	5
2.4. Electricité _ couloir desservant les cellules A109, A114 et A116.....	6
2.5. Cellules A114 et A116	6
2.5.1. Revêtements muraux, plafonds et gaines techniques.....	6
2.5.2. Eléments sanitaire et plomberie :	7
2.5.3. CFO / CFA :	7
2.6. Cellules A109 – Salle d'activité	8
2.6.1. Revêtements muraux, plafonds et gaines techniques.....	8
2.6.2. Eléments sanitaire et plomberie :	9
2.6.3. CFO / CFA :	9
3. Prescriptions techniques.....	9
3.1. Peinture.....	10
3.1.1. Préparation des supports	10
3.1.2. Couches de peinture	10
3.1.3. Principaux ouvrages à peindre :	11
3.2. Plomberie.....	11
3.2.1. Robinetteries	12
3.2.2. Bac à douche carrelé	12

3.2.3. Faïence	13
3.3. Electricité.....	13
4. Amiante et intervention en sous-section 4	14
5. Nettoyage de fin de chantier	14
6. Dossier de fin de chantier (DOE).....	15

ANNEXE au CCTP lot 4 :

- 4.3 Repérage TCE - *DOCUMENT CONFIDENTIEL*

1. Prescriptions générales

1.1.Généralités lot 04

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent les travaux de second œuvre à réaliser dans le cadre de l'aménagement d'un quartier pour isolés et dans la relocalisation du quartier pour mineurs.

Les travaux du présent lot concernent les cellules situées en détention, quartier hommes :

- Bâtiment A, 1^{er} étage :
 - Cellules A109, A114 et A116

De manière générale, les travaux du présent lot interviendront après le désamiantage des murs et plafonds des cellules A109, A114 et A116. Ces cellules seront entièrement rénovées (sols, murs, plafonds, électricité et plomberie).

1.2.Références normatives

A titre indicatif, en complément du CCTC, pour la réalisation du présent lot l'entreprise appliquera les réglementations et textes en vigueur, notamment :

- DTU 60.1 – Plomberie sanitaire
- DTU 60.11 - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales
- DTU 60.33 Plomberie sanitaire
- DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments
- DTU 59.4 : Revêtement muraux intérieurs
- NF T 30-608 : Qualité des peintures
- NF EN 13300 : Classification des peintures en fonction de leurs performances
- NF DTU 52.2 : Pose collées des revêtements céramique
- NF DTU 54.1 : Revêtement muraux collés
- NF 1627 à NF 1630 : Résistance à l'effraction

L'ensemble des matériels devra recevoir une exécution spéciale appelée « tropicalisation » rendue nécessaire par le fort taux d'humidité relative.

En règle générale, il sera apporté un soin particulier à toute tâche pouvant engendrer un désordre du fait des conditions d'hygrométrie particulière.

2. Descriptif des travaux

2.1. Généralités

Le titulaire prévoira dans son offre l'ensemble des travaux nécessaires afin de répondre au besoin, notamment :

- Les produits utilisés devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs fabrications,
- Tous les travaux préparatoires (murs, sols et plafonds) tels que : égrenage, brossage, ponçage, impression, enduits, grattage de rouille, rebouchage, révision et retouches ultérieures, etc.,
- Toutes les protections et installation de chantier nécessaire à l'exécution des travaux,
- Tous les travaux de finitions,
- Nettoyage complet et de qualité professionnelle avant la réception du chantier,
- Tous les matériaux ou produits mise en œuvre doivent être indémontables sans outils spécifiques,

2.2. Calendrier d'exécution

Le planning d'exécution joint à l'ordre de service de démarrage est établi par le maître d'ouvrage sur la base des plannings proposés par les titulaires des lots et validés lors de l'analyse des offres, conformément à l'article 2.4.2 du CCAP.

2.3. Travaux préparatoires

Le titulaire, pendant la phase de préparation, devra prévoir tous les éléments nécessaires à la réalisation des travaux.

Il transmettra au maître d'ouvrage, pour validation avant exécution :

- Les fiches des matériels et matériaux (caractéristiques, performances, coloris)
- PPSP,
- Liste nominative des intervenants et pièces d'identité,
- Habilitations électriques des intervenants concernés,
- Liste des outils et matériaux utilisés dans l'enceinte pénitentiaire,
- Plans d'installation de chantier le cas échéant,
- Plan de prévention,
- Schéma et repérage des ouvrages métalliques,

En cas d'intervention en présence d'amiante, le titulaire transmettra pendant la phase préparatoire :

- Liste nominative et attestations de formations des intervenants SS4, le cas échéant (si éléments complémentaires à ajouter à ceux déjà transmis dans le mémoire technique),
- Le mode opératoire détaillé pour les travaux prévus (SS4) tel que prévu par le code du travail, le cas échéant, (si éléments complémentaires à ajouter à ceux déjà transmis dans le mémoire technique),
- PPSP intégrant l'intervention en SS4,
- Procédure de gestion des déchets amiantés,

2.4. Electricité _ couloir desservant les cellules A109, A114 et A116

L'entrepreneur doit prévoir la pose et le raccordement d'un luminaire de type LED. Le câblage et luminaire seront en saillis et raccordés sur le réseau existant.

Luminaires anti-vandale, anti-arrachement, anti-ouverture et résistant à la flamme d'un brique. Efficacité lumineuse > 100 lm / w et de teinte neutre (4000K).

L'entreprise fournira et installera deux interrupteurs de commande, implantés dans le couloir, permettant chacun l'allumage et l'extinction des luminaires des deux cellules A114 et A116 (un interrupteur par pièce).

2.5. Cellules A114 et A116

Le lot 01 réalisera le désamiantage des murs et plafonds des cellules A114 et A116. Le titulaire du lot 04 interviendra à la suite du désamiantage pour la réalisation des travaux suivants :

2.5.1. Revêtements muraux, plafonds et gaines techniques

Peinture

Nature des travaux : Préparation des supports et mise en peinture

Localisation : Murs et plafonds de l'ensemble des cellules A114 et A116 à l'exception des espaces sanitaire (faïences). Les éléments de serrureries sont concernés (portes et barreaudage).

Prescriptions :

- Peinture de classe 1, lessivable et résistante à l'abrasion humide

Faïence :

Nature des travaux : Préparation des supports et pose de faïence y compris joints

Localisation : espace sanitaire suivant repérage y compris gaines techniques

Prescriptions :

- Faïence 20x20 suivant repérage et sur toute hauteur

Gaine technique :

Nature des travaux : Réalisation de gaines techniques autour des réseaux d'adduction et d'évacuation

Localisation : Espace sanitaire (douches et WC)

- Création de gaines avec renforts pour résistance au vandalisme,
- Matériaux adaptés à l'humidité,
- Faïence toute hauteur sur la gaine,

2.5.2. Eléments sanitaire et plomberie :

Nature des travaux : Remplacement des éléments sanitaires existants

Localisation : WC et espace douche en cellules

Prescriptions :

- Robinetterie encastrée avec temporisation et anti blocage de type PRESTO ou équivalent (Douche, chasse d'eau WC, lavabo),
- Démolition des bacs à douche existants et construction à neuf de bac à douche carrelé aux dimensions identiques,
- Siphon de douche de type inaccessible et indémontable,
- Remplacement sanitaire WC existant y compris raccordement sur conduite existante – WC avec réservoir d'eau proscrit,
- Remplacement du séparatif douche / lit par un système de dimensions équivalentes (Résistant, facilement remplaçable et résistant à l'eau et l'humidité)

Les éléments de plomberie seront raccordés sur le réseau existant avec les adaptations nécessaires à la charge du titulaire.

- En cellules : Eclairage anti-vandalisme principal : $\geq 80 \text{ lm/W}$
- En cellule Éclairage anti-vandalisme d'appoint (liseuse): $\geq 40 \text{ lm/W}$

2.5.3. CFO / CFA :

Nature des travaux : Remplacement des éléments existants et installations suivant descriptif.

Localisation : Cellules A114 et A116

- Les prises et cheminement de câbles seront encastrés,
- 1 point lumineux ($>80 \text{ lm/W}$) en sailli au centre de la pièce avec interrupteur de commande ON/OFF,
- 1 liseuse ($>40 \text{ lm/W}$) avec interrupteur de commande ON/OFF en tête de lit,

- Teinte chaude à privilégier (3000 k), IRC supérieur à 80,
- 4 prises électriques de type 2 P+T 16 A,
- Cheminement de câble avec 20 % de place disponible encastré dans les murs en cellules,

Cabines téléphoniques

Le titulaire du présent lot devra la repose soignée des cabines téléphoniques présentes en cellules. Ces dernières sont posées en saillies, fixées au mur au moyen d'un support et 4 tiges filetées. Le boîtier est riveté. Elles comportent un câble d'alimentation électrique ainsi qu'un câble type coaxiale. Les éléments seront reposés en saillies, y compris le câblage.

2.6.Cellules A109 – Salle d'activité

Le lot 01 réalisera le désamiantage des murs et plafonds de la cellule A109. Le titulaire du lot 04 interviendra à la suite du désamiantage pour la rénovation de cette cellule destinée à des activités diverses.

2.6.1. Revêtements muraux, plafonds et gaines techniques

Peinture

Nature des travaux : Préparation des supports et mise en peinture

Localisation : Murs et plafonds de l'ensemble de la cellule y compris éléments visibles de serrureries

Prescriptions :

- Peinture de classe 1, lessivable et résistante à l'abrasion humide

Faïence :

Nature des travaux : Préparation des supports et pose de faïence

Localisation : Gainex techniques

Prescriptions :

- Faïence 20x20 suivant repérage et sur toute hauteur

Gaine technique :

Nature des travaux : Réalisation de gaines techniques autour des réseaux d'adduction et d'évacuation

Localisation : Réseaux (EF, EU) dans l'espace sanitaire

- Création de gaines avec renforts pour résistance au vandalisme,
- Matériaux adaptés à l'humidité,

- Faïence toute hauteur sur la gaine,

2.6.2. Eléments sanitaire et plomberie :

Nature des travaux : Dépose de l'ensemble des éléments sanitaires et condamnation des arrivées et évacuations.

Localisation : WC et espace douche

Prescriptions :

- Démolition du bac à douche,
- Dépose des WC
- Dépose du Lavabo
- Condamnation des réseaux (adduction d'eau et évacuation),
- Les condamnations doivent pouvoir être réversibles,
- Repose de carrelage et travaux de finition le cas échéant suite aux démolitions,

Le maître d'ouvrage souhaite laisser la possibilité, sans travaux majeurs, de réutiliser cette salle comme cellule. Les réseaux condamnés devront pouvoir être remis en service après de légers travaux. Par ailleurs, les réseaux sont communicant avec les autres cellules, les travaux dans le cadre du présent lot doivent permettre et prendre en compte la continuité d'exploitation de ces cellules.

2.6.3. CFO / CFA :

Nature des travaux : Remplacement des éléments existants et installations suivant descriptif.

Localisation : Cellules A109

- Les prises et cheminement de câbles seront encastrés,
- 1 point lumineux en saillie au centre de la pièce avec interrupteur de commande ON/OFF,
- 4 prises électriques de type 2 P+T 16 A,
- 1 prise de type RJ45 encastré y compris câblage et cheminement jusqu'au local serveur du bâtiment administratif,
- Cheminement de câble avec 20 % de place disponible encastré dans les murs en cellules,

3. Prescriptions techniques

Tous les matériaux, matériels et fournitures utilisées, pour l'exécution des travaux ainsi que les

caractéristiques ou usines de production proposées par l'Entrepreneur, devront être soumis au Maître d'Ouvrage pour acceptation avant l'emploi. Tous devront être adaptés au climat polynésien et à un contexte pénitentiaire d'usage intensif.

Le matériel et les matériaux proposés devront être choisis en tenant compte d'une maintenance facilitée avec une disponibilité locale.

3.1. Peinture

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des supports, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état. Il appartient au titulaire de réaliser tous les travaux préparatoires à la mise en peinture.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le support et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

3.1.1. Préparation des supports

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs. L'entrepreneur devra l'application d'un enduit G.S. de rattrapage au préalable.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc. L'entrepreneur devra également prévoir le rebouchage des trous et aspérités.

3.1.2. Couches de peinture

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- le subjectile devra être totalement marqué ;
- les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'ouvrage ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- L'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

3.1.3. Principaux ouvrages à peindre :

Les ouvrages suivants sont présents dans les cellules et sont à peindre :

- Murs,
- Plafonds,
- Portes des cellules et barreaudage, y compris cadre (faces intérieures et extérieures)
- Canalisations (PVC, métal)

Peinture murale et plafond :

- Peinture de classe 1, lessivable type acrylique ou alkyde,
- Brossage, dépolissage,
- Rebouchage et enduisage,
- Nombre de couches suffisant suivant prescription fabricant
- Finition B
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre et exécution

Peinture sur canalisations en PVC :

- Peinture certifiée label européen :
- Nettoyage, dépolissage ;
- Dégraissage ;
- 1 couche primaire d'accrochage,
- 1 couche Intermédiaire
- Finition 1 couche de peinture glycérophtalique

Peinture sur métaux :

- Peinture certifiée label européen :
- Nettoyage, dépolissage ;
- Dégraissage ;
- Décapage ou dérochage et rinçage (non nécessaire sur support zinc) ;
- 1 couche primaire, peinture spéciale d'accrochage pour métaux non ferreux,
- 1 couche Intermédiaire
- Finition 1 couche de peinture glycérophtalique

3.2.Plomberie

Le titulaire devra la déposer et reposer à neuf des éléments présents en cellules (douche et WC). Ces éléments seront raccordés sur le réseau existant. Toutes les adaptations de mises en œuvre et éventuelles reprises (réseaux, rebouchage, faïencé, carrelage...) sont réputées incluses au présent lot.

- Douche (Bouton poussoir avec temporisation – Robinetterie encastrée et bec verseur encastré incliné ou de forme arrondie)

- WC (bouton poussoir avec temporisation)

3.2.1. Robinetteries

L'ensemble de la robinetterie sera de type PRESTO ou équivalent avec les caractéristiques minimales suivantes :

Robinetterie douches :

Kit de traversée type PRESTO 512S pour les douches ou équivalent (temporisation de 20 à 39 secondes avec un débit de 6 l/mn).

- Robinet temporisé
- Pomme de douche anti-vandalisme, résistante aux chocs
- Régulateur de débit intégré : 5 L/min
- Résistance accrue à la corrosion et à l'entartrage
- Bouton de commande sécurisé (non tournant et indémontable)
- Conception anti vandalisme renforcée
- Matériaux adaptés aux environnements humides et collectifs
- Mécanismes autonettoyant limitant l'entretien

Robinetterie WC à chasse directe :

Kit de chasse de type PRESTO 1000 XL ECO 4L réf 14266 ou équivalent. L'équipement doit être conçu pour un usage intensif, anti vandalisme avec un mécanisme autonettoyant.

- Robinet temporisé équipé d'un mécanisme à rubis auto-nettoyé par fil frein,
- Robinet d'arrêt intégré,
- Dispositif anti-siphonique,
- Volume de chasse : 4 litres,
- Débit constant : 1 L/s,
- Commande traversant le mur avec écrous de serrage,
- Bouton de commande non tournant, indémontable,
- Matériaux adaptés aux environnements humides et collectifs,
- Mécanismes autonettoyant limitant l'entretien,

3.2.2. Bac à douche carrelé

Les reprises et préparation du support après démolition de l'ancien bac sont incluses au présent lot. Le support devra être plan, propre et sain, exempt de fissures.

Une pente minimale de 2 % devra être réalisée vers le siphon. Ce dernier est indémontable sans outils spécifique.

Le titulaire présentera au maître d'ouvrage, pour validation avant exécution, un descriptif du

principe retenu. La mise en œuvre devra comporter à minima :

- Un primaire d'accrochage,
- Un système d'étanchéité ou protection à l'eau en sous face et en remontée,
- Les renforts d'angles et points singuliers,
- Un siphon indémontable y compris raccordement sur l'existant
- Carrelage antidérapant (R11 indice B)
- Pose collée au mortier colle C2S1 minimum, double encollage
- Joints au mortier-joint CG2 minimum,
- Baguettes de finitions,

3.2.3. Faïence

Les supports devront être plans, propres, sains et exempts de fissures.

La faïence sera au format 20 × 20 cm, posée sur toute hauteur, conformément au repérage.

La pose sera réalisée au mortier-colle C2 minimum, en simple ou double encollage selon les supports.

Les joints seront réalisés au mortier-joint CG2 minimum, adaptés aux locaux humides.

Les angles, arêtes et points singuliers recevront des profilés de finition adaptés en aluminium.

Les raccords avec les sols, receveurs, équipements sanitaires et gaines techniques seront traités conformément aux règles de l'art (DTU 52.2).

Les découpes devront être soignées, sans éclats, et réalisées avec outillage adapté.

3.3. Electricité

Le titulaire doit la consignation et déconsignation des réseaux électriques dans la zone dans laquelle il intervient. L'absence de plan du réseau existant nécessite que l'entreprise tous les relevés nécessaires pour les travaux lors de sa visite afin d'intégrer toutes les sujétions d'exécution à son offre.

Le réseau électrique des cellules A109, A114 et A116 devra être consigné avant tout travaux. L'entreprise devra la pose d'un tableau divisionnaire intermédiaire présent dans le couloir du quartier pour isolés. Ce tableau permettra d'isoler ces 3 cellules individuellement.

Le tableau divisionnaire comportera une protection en tête adaptée ainsi que les protections nécessaires et adéquates aux nouveaux réseaux.

Dépose et dépollution complète des anciens conducteurs, appareillages et boîtes de dérivation alimentant les pièces rénovées (A109, A114 et A116).

Luminaire

Les luminaires devront être de technologie LED, simple, robustes et adaptés à leur utilisation.

Les équipements sont suffisamment robustes pour résister aux dégradations volontaires et involontaires (résistance aux chocs provoqués ou accidentels, résistance à l'arrachement, résistance aux brûlures).

Pour ce qui concerne la résistance mécanique des installations électriques (luminaires, boîtiers d'équipement, etc.), il est exigé le niveau IK08 (code IK défini par la norme NF EN 62262).

4. Amiante et intervention en sous-section 4

Il appartient à l'entreprise de prendre connaissance des diagnostics amiante avant travaux joint au dossier et de prévoir les interventions nécessaires en cas de présence d'amiante. En cas d'information incomplète, l'entreprise prévoira le cas le plus défavorable dans son offre (sous-section 4 ou désamiantage).

Il appartient au titulaire de vérifier l'exactitude des informations ci-après au moyen des rapports confidentiels transmis selon la procédure prévue à l'article 3.1 du règlement de consultation :

- Présence d'amiante dans les enduits et peinture des murs et plafonds des couloirs du bâtiment C,
- Absence d'amiante sur les murs, plafonds et sols du couloir au R+1 du bâtiment A,
- Présence d'amiante sur les murs et plafonds des cellules (Bâtiments A et C),
- Absence d'amiante en façade des bâtiments A et C.

5. Nettoyage de fin de chantier

L'entreprise aura à sa charge le nettoyage de fin de chantier par sa propre entreprise ou celle d'une entreprise spécialisée.

- Nettoyage de mise en service comprenant :
- La protection des ouvrages avant nettoyage.
- Nettoyage suivant phasage.
- Le nettoyage des menuiseries et vitrages extérieurs,
- Le nettoyage des appareils sanitaires,
- L'aspiration et nettoyage des sols plastique, carrelage etc.
- Le nettoyage des menuiseries intérieures et quincailleries.

6. Dossier de fin de chantier (DOE)

Un dossier d'Ouvrage Exécuté est attendu en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire informatique. Le DOE devra comporter à minima :

Documents administratifs

- Attestation de conformité aux normes et règlements (DTU, Eurocodes, normes NF EN),
- Certificats de garantie et de conformité des matériaux utilisés dont peinture et traitement anti-corrosion,
- PV d'auto-contrôle,

Plans et schémas

- Plans d'exécution « tels que construits » (plans de repérage des ouvrages et matériaux mis en œuvre).
- Repérage des réseaux électriques